

CONCOURS 20-32

POMPIÈRE OU POMPIER PRÉVENTIONNISTE TEMPORAIRE

(poste temporaire en remplacement - 1 an)

FONCTION :

Le ou la préventionniste planifie et supervise des programmes en prévention incendie. Cette personne s'assure, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, de la conformité du plan et devis avec le Code de construction du Québec, le Code national du bâtiment et autres règlements applicables. Elle effectue les recherches et causes d'incendies et met en place des alternatives, afin de prévenir celles-ci.

SERVICE :

Service de la sécurité publique et protection incendie.

CONDITIONS SALARIALES :

Selon la convention collective en vigueur.

DÉBUT D'EMPLOI :

Janvier 2021.

EXIGENCES :

- Détenir un AEC en **Prévention des incendies**.
- Détenir un permis de conduire classe 4A pour la conduite de véhicules d'urgence.
- Connaissance des logiciels de la suite Office et du logiciel Première Ligne (PG Solution).
- Maîtrise des normes et des règlements en matière de prévention en sécurité incendie.
- Démontrer du leadership et posséder un esprit d'analyse et de synthèse.
- Posséder un sens des communications développé et s'exprimer facilement.
- Posséder un bon français écrit.
- Être résidente ou résident de la ville de Baie-Comeau et le demeurer pendant la durée du service auprès de son employeur.

Dans le but de s'assurer si le candidat possède les exigences requises de la tâche, il devra se soumettre aux vérifications appropriées.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habiletés requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné de vos diplômes **avant le 4 janvier 2021**, à l'adresse ici-bas.

CONCOURS 20-32

Service des ressources humaines
Ville de Baie-Comeau
19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5
Courriel : rh@ville.baie-comeau.qc.ca
(418) 296-8186 (télécopieur)